



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 21 Novembre 2023**

PRESENTS : M. Laurent RIGHI ; M. Adrien ZOLFO ; M. Guy MICHEL ; M. José PLUVINET ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Gérard RAULET ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Alain ECKEL ; M. Jean-Louis GOBERT (suppléant de M. JOUFFROY) ; M. Stephan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET) ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES : M. Patrice MARINI (pouvoir donné à M. RAULET) ; M. Daniel DROMRE ; M. Serge DE CARLI (pouvoir donné à M. RIGHI) ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Michel JOUFFROY (représenté par M. GOBERT) ; M. Antoine FALCHI (pouvoir donné à M. BOCEK) ; M. Patrick RISSER (pouvoir donné à M. BRUSCO) ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Jean- François MARIEMBERG ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. DYE PELLISSON) ; M. Michel FAIËTA.

ABSENTS : Mme Edith COLIN ; M. Richard RAULET ; M. Philippe PISIU ; M. Pierrick SPIZAK.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 16 H 10 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses des personnes mentionnées ci-dessus.

Le Président présente Delphine KOWALZCYK qui est arrivée en qualité de Chargée de Communication le 2 novembre dernier et lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.



Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 Octobre 2023.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

Point n°2 : Modification des statuts du SMTOM

Le Président présente ce point. Il rappelle que les modifications ont été mentionnées en mode correcteur. Il n'y a pas à délibérer sur le sujet ce jour ; les statuts modifiés seront soumis à approbation lors du conseil du 5 décembre 2023.

Point 4 : Calendrier des réunions 2024

Le Président présente ce point avec la modification concernant la réunion du 19 mars 2024 qui serait avancée au 18 mars 2024.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité ce calendrier.

Point 5 : Rapport social unique 2022

Le Président présente ce point à l'ensemble des membres du Conseil. Il rappelle qu'en 2022, nous n'avions que 5 agents.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce rapport social unique 2022.

Point 6 : participation à la protection sociale complémentaire (prévoyance)

Le Président présente ce point concernant l'augmentation des taux pour la prévoyance.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'augmentation des cotisations pour 2024 et la prise en charge à 100 % de ces cotisations.

Point 7 : Subvention à la commune de Grand Failly

Le Président présente ce point et informe que c'est une modification qui a été demandée par la Trésorerie car nous avons mentionné la bonne dénomination du bénéficiaire dans le corps de texte mais pas dans la délibération finale.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.



Point n°3 : Mise en place d'une commission travaux

Proposition est faite de mettre en place une commission travaux pour que les élus soient informés des travaux et de leur avancement sur le site. Cette commission est sur la base du volontariat et il serait bien qu'elle soit composée d'élus différents de ceux du bureau.

Cette commission, qui se réunirait 1 à 2 fois par trimestre, pourrait ensuite rendre compte aux membres du Conseil.

Sont volontaires : M. José Pluvinet, M. Frédéric Karleskind, M. Jean Louis Gobert et M. Claude Bocek.

L'information sera passée à l'ensemble des membres du conseil de manière à ce qu'ils puissent se positionner pour une éventuelle participation.

Le Conseil d'Administration approuve la mise en place de cette commission.

Point divers n°1 : Biodéchets

Brigitte NICLOT revient sur les sollicitations par les communes afin de communiquer sur les biodéchets. Les services demandent de maintenir pour l'instant le statut quo afin de permettre de maîtriser la communication.

Claude BOCEK revient sur l'essai des sacs sur un gros producteur pour voir si les sacs tenaient au compactage. Tous sont rassurés sur la tenue des sacs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 5 décembre 2023 à 17 h 00 qui sera suivie d'un moment de partage.

Le PRESIDENT

S.M.T.O.M Région de l'Herpault
RD 125 - Route de la Montagne
54920 Villers-la-Montagne

Laurent RIGHI

